



ADDITIF N°011/A/MO/C-TBRO/SG/CIPM/2026 DU 29/05/2026

A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N°008/AONO/C-TBRO/CIPM-TBRO/2026 DU 05/05/2026 LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF A L'ACQUISITION D'UNE NIVELEUSE, COMMUNE DE TOUBORO, DEPARTEMENT DU MAYO-REY, REGION DU NORD.

➤ AU NIVEAU DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES.

AU LIEU DE :

9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à **DEUX MILLIONS (2 000 000) francs CFA accompagner du récépissé de la CDEC et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres.** L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisée par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable

12. Remise des Cotations

Chaque cotation est rédigée en français ou en anglais.

Pour la soumission hors ligne, la cotation en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au service technique de la commune de Touboro au plus tard le 04/06/2026 à 10 Heures et devra porter la mention :

“ AVIS D'APPEL D'OFFRES N°008 /AONO/C-TBRO/CIPM-TBRO/2026 DU 05/05/2026 LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF A L'ACQUISITION D'UNE NIVELEUSE, COMMUNE DE TOUBORO, DEPARTEMENT DU MAYO-REY, REGION DU NORD
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le 04/06/2026 à 11 Heures par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la commune de Touboro dans la salle des actes de la mairie de Touboro sise à l'Hôtel de Ville. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

15.1 Critères éliminatoires

- De l'absence de l'attestation de catégorisation

LIRE PLUTÔT :

9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à **UN MILLION (1 000 000) francs CFA accompagner du récépissé de la CDEC et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres.** L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisée

par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entrainera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

10. Remise des Cotations

Chaque cotation est rédigée en français ou en anglais.

Pour la soumission hors ligne, la cotation en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au service technique de la commune de Touboro, au plus tard le _____ 13/06/2026 _____ à 10 Heures et devra porter la mention :

« AVIS D'APPEL D'OFFRES N°008 /AONO/C-TBRO/CIPM-TBRO/2026 DU 05/05/2026 LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF A L'ACQUISITION D'UNE NIVELEUSE, COMMUNE DE TOUBORO, DEPARTEMENT DU MAYO-REY, REGION DU NORD

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le _____ 13/06/2026 _____ à 11 Heures par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la commune de Touboro dans la salle des actes de la mairie de Touboro sise à l'Hôtel de Ville.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

15.1 Critères éliminatoires

- De l'absence de l'attestation de catégorisation le cas échéant (sans objet).

➤ **LE RESTE SANS CHANGEMENT**

AMPLIATIONS :

-ARMP/NO
-DDMAP/MR
AFFICHAGE
CHRONOSI/ARCHIVES

TOUBORO, le 02 JUN 2026
Le Maire de la Commune de Touboro
(Autorité contractante)



Abendal Célestin
Le Maire